

APPEL À PROJETS FONDATION ARC

PASSERELLE 2024

Vers les concours de recrutement des chercheurs en oncologie

Site de soumission : <https://appelsaprojets.fondation-arc.org>

Contact : passerelle@fondation-arc.org

Date limite de saisie en ligne : **06 juin 2024 avant 15h**

1. Contexte et objectifs

Chaque année, dans le cadre de sa politique scientifique, la Fondation ARC soutient des projets de recherche ambitieux et originaux. En 2024, la Fondation ARC relance **son appel à projets « Passerelle »** dont l'objectif est de promouvoir l'intégration des chercheurs en oncologie les plus prometteurs dans les organismes de recherche (Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique - EPST) en France. Il s'adresse à des chercheurs non statutaires qui se préparent à un concours de recrutement dans l'année qui suit l'attribution de ce financement Passerelle.

Les candidats soutenus par la Fondation ARC recevront une subvention destinée à couvrir leur salaire et des frais de fonctionnement pour leurs travaux de recherche pendant un an. Le laboratoire d'accueil s'engage quant à lui à offrir au candidat les moyens complémentaires nécessaires à sa recherche pendant la durée du financement et à soutenir sa candidature dans un EPST.

2. Caractéristiques du soutien proposé par la Fondation ARC

Champ de l'Appel à projets

Les dossiers présentés peuvent être issus de tout laboratoire de recherche publique et relever de tous les domaines et disciplines participant à la lutte contre le cancer, depuis la recherche fondamentale et translationnelle jusqu'à la recherche clinique incluant l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales. La pertinence en oncologie et le projet d'intégration de la thématique dans l'équipe d'accueil et la structure de recherche seront spécifiquement évalués.

Critères d'éligibilité et de recevabilité

- Profil requis : titulaires d'un doctorat d'université (PhD).
- Laboratoire d'accueil situé en France. Les équipes d'accueil éligibles doivent être labellisées par un des EPST.
- **Une même équipe de recherche ne peut pas soutenir plusieurs candidats lors d'une même session de cet appel à projets.**
- Une lettre d'engagement co-signée par le directeur de l'équipe d'accueil et le directeur de la structure d'accueil (institut /unité/département) si différent, **doit impérativement être jointe au dossier.**

Cette lettre mentionnera clairement :

- ✓ L'engagement de la structure d'accueil à présenter le candidat aux concours de recrutement des chercheurs par un EPST.
 - ✓ L'engagement de la structure d'accueil à l'attribution de locaux et de moyens (à préciser) au candidat pour lui permettre de mettre en œuvre son projet de recherche pendant la durée du financement Passerelle, puis en cas de recrutement.
 - ✓ La stratégie de préparation du candidat par l'équipe d'accueil aux concours envisagés
 - ✓ La plus-value de l'intégration pérenne du candidat pour l'équipe d'accueil ainsi que la place envisagée du candidat dans l'organigramme.
- Le candidat s'engage formellement à présenter sa candidature aux concours à un poste pérenne de chercheurs au sein d'un EPST dans l'année qui suit la prise d'effet du financement Passerelle et à fournir à la Fondation ARC la preuve de dépôt de sa candidature lors du suivi du projet.
 - Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire de la subvention indiquant la possibilité de gérer le salaire du candidat pendant une année dans le cadre de la législation en vigueur **est obligatoire pour la validation de la candidature**. Un modèle de document est à télécharger, compléter, signer puis recharger dans le dossier pour pouvoir valider la candidature.

Les lauréats de l'édition antérieure Passerelle 2023, sont éligibles au présent AAP 2024 uniquement s'ils respectent les deux critères suivants :

- Avoir postulé aux concours EPST en 2024.
- Avoir été sélectionné à l'oral d'une des sections/CSS à laquelle le/la candidat(e) aura candidaté – un justificatif devra être fourni dans le dossier de candidature.

De plus, dans le dossier de candidature, il est nécessaire de motiver la demande de renouvellement du financement Passerelle, justifier l'évolution attendue de la candidature pour une présentation aux concours EPST en 2025. Il est également demandé aux lauréats 2023, de détailler l'utilisation de la subvention passerelle précédemment obtenue.

Critères d'exclusion ou non-éligibilité

- Sont exclus et non éligibles à l'AAP Passerelle les candidats ayant un financement en cours de type JCJC ANR, ATIP-Avenir, ERC ou d'une chaire de professeur junior à la date de prise d'effet du financement Passerelle.
- Les candidats à un concours de recrutement dans une équipe non labellisée par un EPST.

3. Modalités de financement

- L'organisme gestionnaire de la subvention (CNRS, INSERM, Université, etc.) sera l'employeur du lauréat : il sera en charge de la gestion de son salaire (Contrat à durée déterminée / CDD à temps plein) et de la subvention de fonctionnement.
- Prise d'effet pour la session 2024 : **entre le 17 octobre 2024 et le 1^{er} février 2025**
- Montant et durée du financement :
Part salariale: 80 000€ maximum pour 12 mois (6 666,67€ mensuel maximum). Le montant qui sera appliqué est variable selon l'organisme gestionnaire. Il comprend le salaire brut et les cotisations patronales pour la durée du financement selon la grille de l'organisme gestionnaire en charge de la mise en place du contrat de travail.
Part fonctionnement: 20 000 €. La part fonctionnement est destinée à financer uniquement les consommables et des frais de missions (plafonnés à 1 500€) en lien avec le projet du Lauréat, et sous la responsabilité de ce dernier. Tous les autres frais nécessaires au projet (matériel informatique, petit équipement, etc.) devront être pris en charge par le laboratoire d'accueil. La période et les modalités d'utilisation des fonds seront précisés dans une convention de partenariat établie entre les lauréats, leurs organismes gestionnaires et la Fondation ARC.
- Cette subvention n'est pas cumulable avec des financements couvrant le salaire du lauréat pour la même période ou une partie de cette période (par la Fondation ARC ou un autre financeur). Les candidats ayant formulé des demandes auprès de plusieurs financeurs pour une période

concomitante à la demande doivent, en cas d'obtention, faire connaître le plus rapidement possible leur choix à la Fondation ARC. Si le choix ne se porte pas sur le financement Passerelle, ce dernier est caduc et ne pourra être reporté.

- Les lauréats passerelle en cours de financement ne sont pas éligibles à d'autres financements Fondation ARC sur une période concomitante.
- L'obtention d'autres financements (couvrant le salaire et / ou la part de fonctionnement nécessaire au projet) devra impérativement faire l'objet d'une information à la Fondation ARC qui étudiera au cas par cas le cas échéant : l'articulation éventuelle des financements pour la part salaire et/ou décidera du maintien ou non de la part fonctionnement.
- En cas de recrutement effectif par un EPST pendant la durée du financement Passerelle, la part salariale non utilisée à la date de prise d'effet du poste sera restituée à la Fondation ARC et la part fonctionnement pourra être conservée pour la période initialement accordée.

4. Sélection des projets

Procédure de sélection

Les dossiers de candidature respectant les critères d'éligibilité et de recevabilité seront expertisés par un **comité ad hoc** dans le respect de la charte de déontologie et de la procédure de prévention et de gestion des liens d'intérêts établis par la Fondation ARC. L'expertise comportera une **présélection sur dossier puis une audition des candidats présélectionnés**. Le Conseil Scientifique, sur avis du comité *ad hoc*, proposera une liste de lauréats au Conseil d'Administration de la Fondation ARC pour décision de financement.

Critères d'expertise

Le comité *ad hoc* examinera les candidatures en fonction des critères suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité et de recevabilité.
- Le candidat :
 - Parcours universitaire
 - Parcours scientifique
 - Stratégie de recrutement et d'intégration dans l'équipe d'accueil
- Le laboratoire d'accueil : apport à la recherche en cancérologie et soutien apporté au candidat
- Le projet scientifique : il décrira les travaux envisagés par le candidat à moyen terme (min 3 ans) et la partie qui sera réalisée pendant l'année Passerelle. Les critères évalués sont :
 - Positionnement : pertinence en cancérologie, maîtrise du sujet et des concepts, clarté des objectifs, originalité de la question posée et des approches.
 - Organisation : faisabilité technique, réalisme de l'agenda proposé, intégration dans l'équipe d'accueil.

5. Calendrier de l'appel à projets

	Session 2024
Ouverture de l'appel à projets	Février 2024
Date limite de dépôt des dossiers	06 juin 2024 à 15h
Présélection des dossiers	06 septembre 2024
Audition des candidats présélectionnés	19 septembre 2024
Sélection par le Conseil Scientifique	26 septembre 2024
Décision du Conseil d'Administration	16 octobre 2024
Notification des résultats.	Octobre 2024
Mise en place des financements	17 octobre 2024 – 01 février 2025

6. Modalités de soumission

Le dossier de candidature, comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet, devra être établi suivant la présente notice et rempli sur la plateforme Internet de la Fondation ARC accessible à l'adresse suivante :

<https://appelsaprojets.fondation-arc.org>

A la soumission finale, un accusé de réception email sera adressé au candidat.

Tant que l'appel à projets n'est pas clos, il est possible de modifier le dossier de candidature autant de fois que nécessaire. Il est important de resoumettre le dossier après modification pour sa validation.

Attention, après la clôture de l'appel à projets, le dossier ne peut plus être modifié.

Cependant, jusqu'à la date du Conseil Scientifique, le candidat a la possibilité de nous contacter à l'adresse passerelle@fondation-arc.org pour indiquer une évolution des publications : publications acceptées ou en révision favorable (joindre la lettre de l'éditeur).

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

A saisir sur internet : <https://appelsaprojets.fondation-arc.org>

Le dossier peut être présenté en français ou en anglais (Seule la fiche « résumé grand public » doit impérativement être en français).

* : Informations obligatoires pour la validation du dossier de candidature

NB : Le nombre de caractères indiqués ci-dessous est un nombre maximum, espaces non compris

Porteur du projet

Informations sur le candidat

- Nom et prénom du porteur*
- Date de naissance et nationalité*
- Coordonnées (adresse, email de contact pendant la durée du financement, email secondaire et téléphone) *
- Numéro ORCID¹ du porteur

Formation du candidat

- Date d'obtention du doctorat d'université (PhD)*
- Autre formation : information sur les autres diplômes/formations (intitulé, date d'obtention ou prévue, établissement)
- Recrutement :
 - Avez-vous déjà présenté votre candidature à un concours à un poste pérenne de recherche dans un EPST ? si oui indiquez l'organisme, la section, l'année, le titre de votre projet, votre classement (1 000 caractères).
 - A quel(s) concours envisagez-vous de postuler ? indiquez pour chaque concours envisagé l'organisme, la section et le calendrier prévisionnel (1 000 caractères).

CV du candidat

- CV court (2 000 caractères)
- CV* (format PDF, 5 Mo maximum)

Lettre de motivation du candidat* (3000 caractères)

Cette lettre fera ressortir les points saillants de la carrière, la stratégie de candidature aux concours et les perspectives

Publications scientifiques du candidat :

Le candidat sélectionnera au maximum 10 publications qu'il considère comme les plus significatives.

- Publications du candidat dans les revues à comité de lecture (en chronologie inversée): auteurs – journal – année – titre; *Pour les publications acceptées, renseignez le PMID uniquement. Pour les publications en révision ou sous presse, la lettre de l'éditeur (format PDF, 5Mo maximum) sera jointe obligatoirement.*

Structure d'accueil et laboratoire

Laboratoire d'accueil du porteur* : *le laboratoire d'accueil doit obligatoirement être situé en France*

- Nom de l'établissement – adresse – direction (nom prénom)
- Nom du laboratoire (Unité ou service ou laboratoire ou département...) – adresse – direction
- Établissement de tutelle pour les laboratoires en France : Unité INSERM et/ou CNRS et/ou Faculté et/ou autres tutelles
- Équipe et responsable de l'équipe (nom, titre, statut, affiliation, email, tél)
- CV du responsable de l'équipe (format PDF, 5 Mo maximum)
- Organigramme du laboratoire (format PDF, 5 Mo maximum)

Projet scientifique

Identification scientifique* :

- Classifications CSO³ associées au projet de recherche* (1 à 2 items)

¹ Pour plus d'information voir : <https://orcid.org>
FONDATION ARC – AAP Passerelle 2024

- Types de recherche* (fondamentale, translationnelle, clinique ou autre à préciser – plusieurs choix possibles)
- Thématiques et disciplines associées au projet de recherche*
- Groupe d'âge de la population étudiée* (plusieurs choix possibles)
- Localisations cancéreuses associées au projet de recherche* (aucune localisation, toutes localisations ou 1 à 10 localisations du cancer primitif et des métastases)
- Mots-clés (français et anglais) * (1 à 10 mots-clés)

Résumé scientifique* (2 500 caractères)

Projet scientifique détaillé :

- Titre du projet en français et en anglais* (250 caractères)
- Acronyme
- Description du projet de recherche* indiquant 1) le contexte scientifique et les enjeux, 2) la ou les question(s) posées et les résultats préliminaires obtenus ; 3) les approches méthodologiques et techniques envisagées ; 4) les résultats attendus, applications potentielles, pertinence en cancérologie; 5) le plan de travail et le détail de la partie qui sera réalisée dans la période financée par le projet « Passerelle » ainsi que la transition avec le poste pérenne s'il est obtenu; 6) la valeur ajoutée du projet dans la structure d'accueil (maximum 5 000 caractères par zone de texte).
- Pour les candidats anciens lauréats Passerelle : veuillez motiver la demande de renouvellement, justifier l'évolution attendue de la candidature pour une présentation aux concours EPST en 2025, préciser l'utilisation des fonds de la part subvention obtenue précédemment et détailler les résultats des candidatures aux concours EPST en 2024. Une zone de chargement est disponible pour fournir les preuves de sélection à un oral en 2024 (4 000 caractères).
- Bibliographie* (max 25 références au format MEDLINE ; 5 000 caractères)
- Vous avez la possibilité de joindre des figures (chargement jusqu'à 5 fichiers images format jpeg, jpg, gif ou png d'une taille inférieure à 5Mo). Pensez à vérifier que l'image est lisible dans le dossier téléchargement du dossier en pdf).

Demande Financière*

Attention, la demande financière est totalement fixe avec un total de 100 000€ incluant :

- Frais de missions (1000 caractères) : max 1 500€
- Frais de fonctionnement (1000 caractères) : *consommables, réactifs, milieux, etc.*

Le montant total des frais de missions et de fonctionnement est fixé à 20 000€

- Frais de salaire (1000 caractères) : les frais de salaire sont entièrement dédiés au porteur de projet et le montant est fixé à 80 000€ maximum pour 12 mois.

Attention, il est nécessaire de justifier chaque type de frais pour pouvoir valider votre candidature

- Date souhaitée de prise d'effet de la part salaire : **comprise entre le 17 octobre 2024 et le 1^{er} février 2025.**
- Lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire de la subvention indiquant la possibilité de gérer le salaire du candidat pendant une année dans le cadre de la législation en vigueur. **Obligatoire pour la validation de la candidature** (un modèle de document est fourni).
- Autres financements : détailler les autres soutiens financiers accordés ou en cours de demande pour le projet et/ou le salaire du candidat (3 000 caractères)

Pièces jointes (les fichiers doivent être au format pdf d'une taille inférieure à 5 Mo)

- Sont obligatoires :
 - au minimum 2 lettres de recommandation de chercheurs seniors avec lesquels le candidat a travaillé (directeur de thèse, superviseur de postdoctorat, etc.)
 - Une lettre co-signée par le directeur de l'équipe d'accueil et le directeur de la structure d'accueil si différent, qui indique :
 - ✓ L'engagement de la structure d'accueil à présenter le candidat aux concours de recrutement des chercheurs par un EPST.
 - ✓ L'engagement de la structure d'accueil à l'attribution de locaux et de moyens (à préciser) au candidat pour lui permettre de mettre en œuvre son projet de recherche pendant la durée du financement Passerelle, puis en cas de recrutement.
 - ✓ La stratégie de préparation du candidat par l'équipe d'accueil aux concours envisagés

- ✓ La plus-value de l'intégration pérenne du candidat pour l'équipe d'accueil ainsi que la place envisagée du candidat dans l'organigramme.
- Vous pouvez ajouter 2 autres documents que vous jugerez utiles à l'évaluation de votre demande

Fiche résumé grand public (page à remplir obligatoirement en français)

Texte de vulgarisation scientifique accessible au grand public, publiable sur tout support de communication.

- Titre de projet vulgarisé publiable sur tout support de communication* (140 caractères)
- En donnant le contexte national et international, quels sont les grands enjeux scientifiques et médicaux dans lesquels votre projet s'inscrit ? * (1000 caractères)
- Quels sont les résultats préliminaires, issus ou non de votre laboratoire, qui guident votre projet ? * (400 caractères)
- Quels sont les objectifs de votre travail de recherche et comment procéderez-vous pour les atteindre (préciser les innovations technologiques utilisées si pertinent) ? * (1000 caractères)
- Projetez-vous sur le long terme, votre projet devrait contribuer à... : * (plusieurs choix possibles)
- Quelles nouvelles recherches pourraient découler de votre projet ? * (400 caractères)
- Comment percevez-vous le rôle de la Fondation ARC dans le soutien des travaux de recherche en cancérologie en France ? * (500 caractères)
- Toute(s) information(s) supplémentaire(s) que vous souhaiteriez partager (facultatif) (500 caractères)

Validation du dossier (soumission)

- Validation finale du dossier

Attention : Les vérifications d'erreurs sur la saisie des champs sont calculées au moment de la soumission finale du dossier. Le dossier de candidature ne sera pris en compte qu'une fois soumis par le candidat.